

## Section 1 - Identification du produit et de l'entreprise

Étiquette de danger Étiquette d'AVERTISSEMENT

### Renseignements concernant l'entreprise

Johns Manville  
Insulation Systems  
P.O. Box 5108

Téléphone : 303-978-2000 8:00AM-5:00PM L-V  
Adresse Internet : <http://www.jm.com>  
No de téléphone d'urgence : 800-424-9300 (Chemtrec, en anglais)

Denver, CO 80127 U.S.A.

**Appellations commerciales** : Attic Protector®; Climate Pro®; Climate Pro® MH; Climate Pro® SXG; JM Spider®; JM Spider® Plus

## Section 2 - Identification des dangers

### Aperçu des mesures d'urgence

L'inhalation de quantités excessives de poussière de ce produit peut causer l'irritation et/ou la congestion temporaire des voies respiratoires supérieures. Transporter la personne exposée à l'air frais.

### Inhalation

L'irritation des voies respiratoires supérieures (gorge irritée), la toux et la congestion peuvent se produire dans des cas d'exposition extrême.

### Peau

L'irritation temporaire (démangeaison) ou la rougeur est susceptible de se produire.

### Ingestion

Ce produit n'est pas destiné à être ingéré (mangé). S'il est ingéré, il peut causer l'irritation temporaire du tractus gastro-intestinal (tube digestif).

### Yeux

L'irritation temporaire (démangeaison) ou la rougeur est susceptible de se produire.

### Oreilles

L'irritation temporaire (démangeaison) ou la rougeur est susceptible de se produire.

### Principales voies de pénétration (Exposition)

Yeux, peau, inhalation (de poussière et fibres) et ingestion.

### Organes cibles

Nez (voies nasales), gorge, poumons, peau, yeux

### États sous-jacents aggravés par l'exposition

Maladies ou conditions respiratoires, de la peau ou des yeux chroniques préexistantes.

## Section 3 - Composition/Renseignements concernant les ingrédients

No CAS	Ingrédient	Pourcentage
Non disponible	Laine de fibre de verre	>98
Non disponible	Enrobage fibre et huiles de conditionnement	<1
Non disponible	Résine thermodurcie acrylique	<1*

### Renseignements concernant les composants

\* Peut être présent dans le Climate Pro(r) en tant qu'extendeur.

### Description générale du produit

Isolant en vrac en fibre de verre blanche.

## Section 4 - Premiers soins

### Premiers soins : inhalation

Si la poussière est respirée au-delà des limites d'exposition indiquées dans la Section 8 de la Fiche technique de santé-sécurité, déplacer la personne à l'air frais. Boire de l'eau pour dégager la gorge ; moucher le nez pour enlever la poussière.

### Premiers soins : peau

Laver délicatement avec du savon et de l'eau pour enlever la poussière et les fibres. Les fibres peuvent aussi être retirées de la peau à l'aide de ruban adhésif ordinaire. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

**Nom du produit : Fiber Glass Blowing Wool**

**Fiche technique de  
santé-sécurité n°  
d'identification :  
1050**

**Premiers soins : ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau pour enlever la poussière et les fibres, puis boire beaucoup d'eau pour réduire l'irritation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Premiers soins : yeux**

Rincer à grande eau jusqu'à ce que l'irritation diminue. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Premiers soins : oreilles**

Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau. Si une irritation se manifeste dans l'oreille interne, consulter un médecin.

**Premiers soins : notes à l'intention du médecin**

La poussière dégagée par le produit peut provoquer de l'irritation mécanique des yeux, de la peau et des voies respiratoires supérieures. Traiter en fonction des symptômes.

**Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie**

**Point d'éclair :** sans objet

**Méthode utilisée :** sans objet

**Limite supérieure d'inflammabilité (L.S.I.) :** sans objet

**Limite inférieure d'inflammabilité (L.I.I.) :** sans objet

**Inflammation spontanée :** non déterminée

**Classification d'inflammabilité :** non déterminée

**Vitesse de combustion :** non déterminée

**Risques d'incendie généraux**

Il n'existe pas de potentiel d'incendie ou d'explosion spontanée. Les fibres de verre inorganiques sont naturellement non combustibles et non inflammables.

**Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau, eau pulvérisée, produit chimique sec.

**Matériel d'extinction/Instructions**

Aucune procédure particulière n'est considérée comme étant nécessaire pour ce produit. Les procédures normales de lutte contre l'incendie devraient être suivies pour éviter l'inhalation de la fumée et des gaz.

**Section 6 - Procédures en cas de déversement accidentel**

**Procédures de nettoyage**

Ramasser les gros morceaux. Aspirer les poussières. S'il faut balayer, utiliser un dépoussiérant tel que l'eau. Ne pas balayer à sec la poussière accumulée. Ces procédures contribueront à minimiser les expositions potentielles.

**Section 7 - Manutention et entreposage**

**Procédures de manutention**

Utiliser l'équipement de protection décrit à la Section 8 de cette Fiche technique de santé-sécurité lors de la manipulation d'une matière non contenue. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Procédures d'entreposage**

L'entreposage doit être conforme aux instructions figurant sur l'emballage, le cas échéant. Le produit doit être conservé propre, sec et dans son emballage d'origine.

**Section 8 - Maîtrise de l'exposition/Protection individuelle**

La *Occupational Safety and Health Administration* (OSHA) n'a pas adopté des normes professionnelles d'exposition spécifiques à la fibre de verre. La fibre de verre est considérée comme une poussière nuisible et est réglementée par l'OSHA en tant que particule qui n'est pas différemment réglementée (total de poussière) indiquée dans CFR 1910.1000 Table Z-3.

Fraction respirable inhalable 5 mg/m<sup>3</sup>

Poussières totales 15 mg/m<sup>3</sup>

JM a adopté le Programme volontaire de responsabilité concernant les produits (*Product Stewardship Program* - PSP) de l'industrie de la fibre de verre, connu auparavant sous le nom de *NAIMA-OSHA Health and Safety Partnership Program* (HSPP). Dans le cadre du PSP, JM recommande que les expositions soient limitées à la concentration volontaire de 1 f/cc TWA pour les fibres plus grandes que 5 microns et d'un diamètre de moins de 3 microns. Ceci aidera à minimiser les effets d'irritation potentiels. Le PSP comprend aussi les recommandations sur l'EPI (équipement de protection individuelle) décrites ci-dessous.

## MATÉRIEL DE PROTECTION PERSONNELLE

### Matériel de protection personnelle : yeux/Visage

Le port de lunettes de protection avec écrans latéraux est recommandé pour garder la poussière hors des yeux.

### Matériel de protection personnelle : oreilles

Utiliser, au besoin, un dispositif de protection auditive (bouchon d'oreille, cagoule, serre-tête anti-bruit) pour empêcher la poussière ou les fibres en suspension dans l'air de pénétrer dans les oreilles.

### Matériel de protection personnelle : peau

Il faut porter des gants de cuir ou de coton pour se protéger contre l'abrasion.

### Matériel de protection personnelle : appareil respiratoire

Porter un respirateur si une ventilation n'est pas disponible ou si elle est insuffisante pour maintenir les niveaux de poussière et de fibres en deçà des limites d'exposition indiquées dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Lorsque les niveaux de concentration de poussière ou de fibres sont supérieurs aux limites d'exposition en vigueur, utiliser un appareil respiratoire antiparticules homologué NIOSH jetable ou réutilisable possédant un rendement nominal de N95 ou supérieur (selon la norme 42 CFR 84). Les opérations de sciage, de soufflage, de déchetage et de pulvérisation peuvent générer des concentrations atmosphériques de poussière nécessitant une protection respiratoire plus importante. Pour les expositions allant jusqu'à 50 fois les limites d'exposition établies, utiliser un masque de protection intégral classé N95 ou supérieur.

### Ventilation

Dans les installations de production permanentes, une ventilation par aspiration localisée doit être prévue aux endroits de coupe, de broyage ou d'autres procédés afin d'enlever les poussières et les fibres en suspension dans l'air.

### Matériel de protection personnelle : général

Porter une casquette, une chemise ample à manches longues et un pantalon long pour protéger la peau contre l'irritation. Les parties exposées de la peau doivent être lavées avec du savon et de l'eau chaude après manipulation ou après les travaux avec fibres de verre. Les vêtements contaminés ne doivent pas être lavés avec les autres vêtements, et la lessiveuse doit être rincée en profondeur (la faire fonctionner à vide pendant un cycle de lavage complet). Ceci réduira les risques que des fibres de verre soient transférées à d'autres vêtements.

## Section 9 - Caractéristiques chimiques et physiques

<b>Apparence :</b>	isolant en vrac en fibre de verre blanche.	<b>Odeur :</b>	aucune odeur particulière
<b>État physique :</b>	solide	<b>pH :</b>	sans objet
<b>Pression de vapeur :</b>	sans objet	<b>Densité de vapeur :</b>	sans objet
<b>Point d'ébullition :</b>	non déterminée	<b>Point de fusion :</b>	>704°C/1 300°F
<b>Solubilité (H<sub>2</sub>O) :</b>	néant	<b>Densité relative :</b>	variable
<b>Point de congélation :</b>	sans objet	<b>Taux d'évaporation :</b>	sans objet
<b>Pourc. de matières volatiles :</b>	0	<b>COV :</b>	non déterminée

## Section 10 - Renseignements concernant la stabilité et la réactivité

### Stabilité

Ces produits ne sont pas réactifs.

### Décomposition dangereuse

Peut former le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone.

### Polymérisation dangereuse

Ne se produira pas.

## Section 11 - Propriétés toxicologiques

### Toxicité aiguë

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

La poussière de ce produit est un irritant industriel, ce qui signifie qu'elle peut causer l'irritation ou l'enrouement temporaire de la voix et/ou la démangeaison des yeux et de la peau.

#### B: Analyse des ingrédients - DL50 /CL50

Aucune DL50/CL50 n'est disponible pour les composants de ce produit.

### Cancérogénicité des ingrédients

Laine de verre (Non disponibles)

ACGIH : A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux, avec effet inconnu sur les êtres humains

NTP : raisonnablement présumé cancérogène pour les êtres humains (particules inhalables)

CIRC : groupe 3 - Inclassifiable (CIRC Monographie 81, [2002 (classifiées comme fibres minérales artificielles), Monographie 43 [1988])

### Toxicité Chronique

Le *National Toxicology Programme* du Ministère de la santé et des services humains des États-Unis (NTP 1998, 2000, 2002) classifie la laine de verre (grosseur respirable) comme étant en toute probabilité cancérogène pour les êtres humains, selon sur une preuve suffisante de cancérogénicité chez les animaux. Cette évaluation a été à l'origine préparée en 1993-1994 pour le 7ème Rapport sur les Cancérogènes (NTP 1994), mais n'a pas été mise à jour depuis, à savoir dans les 8ème, 9ème ou 10ème Rapports sur les Cancérogènes (NTP 1998, 2000, 2002).

## Section 12 - Données écologiques

### Écotoxicité

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

Ne devrait pas être dangereux pour l'environnement.

#### B: Analyse des ingrédients - Écotoxicité - Toxicité aquatique

Aucune donnée d'écotoxicité n'est disponible pour les composés de ce produit.

## Section 13 - Élimination des résidus

### Description des résidus et numéros EPA (É.-U.)

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

On ne s'attend pas à ce que ce produit soit un déchet dangereux lorsqu'il est éliminé selon les prescriptions de l'*Environmental Protection Agency* (EPA) des États-Unis en vertu des règlements de la *Conservation and Recovery Act* (RCRA). La caractérisation du produit après l'usage est recommandée pour assurer la bonne élimination du produit selon les exigences fédérales, provinciales et et/ou d'État.

#### B: Numéros de déchet des ingrédients

Aucun numéro de déchet de l'EPA n'est applicable aux composants de ce produit.

### Instructions relatives à l'élimination des résidus

Éliminer les déchets de matériau conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

## Section 14 - Renseignements concernant le transport

### Règlements de transport international

Ces produits ne sont pas répertoriés comme produits dangereux selon les réglementations de transport internationales.

## Section 15 - Renseignements relatifs à la réglementation

### Règlements fédéraux des États-Unis

#### A: Renseignements généraux concernant le produit

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL 311/312 : ce produit n'est pas classé comme dangereux en vertu de la Loi sur les espèces en péril 311/312.

#### B: Renseignements relatifs aux divers ingrédients

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié selon la Section 302 (40 CFR 355 Annexe A) de la Loi sur les espèces en péril, la Section 313 (40 CFR 372.65) de la Loi sur les espèces en péril ou CERCLA (40 CFR 302.4).

Nom du produit : Fiber Glass Blowing Wool

Fiche technique de  
santé-sécurité n°  
d'identification :  
1050

## Règlements des différents États formant les États-Unis

### A: Renseignements généraux concernant le produit

À notre connaissance, les fibres de verre dans ce produit ne sont pas réglementées.

Des réglementations d'autres États peuvent s'appliquer. Vérifier les prescriptions des divers États.

La *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act* de 1986 (Proposition 65) prescrit l'énoncé (les énoncés) suivant(s) :  
AVERTISSEMENT ! Ce produit contient une substance chimique identifiée par l'État de Californie comme étant cancérigène.

Ingrédient	No CAS
Laine de fibre de verre (lié à la fibre de laine minérale) (apparenté au Verre fibreux)	Non disponible

### État de la TSCA

Ce produit et ses composés figurent dans l'inventaire de la TSCA 8(b).

Aucun des composés signalés dans ce produit ne figure dans le préavis d'exportation de la TSCA 12(b).

## Réglementation internationale

### A: Renseignements généraux concernant le produit

Ces produits sont des articles pris en compte à la fois par les réglementations de produits aux États-Unis et sur le plan international ; en conséquence, ni les produits ni leurs ingrédients ne nécessitent l'enregistrement dans les différents inventaires spécifiques des pays ni une notification correspondante.

### B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients - Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT (Canada)

Les produits suivants figurent sur la Liste de divulgation des ingrédients en vertu de la Loi sur les produits dangereux (Canada) :

Ingrédient	No CAS	Concentration minimale
Fiber Glass Wool	Non disponible	1 % (apparenté au verre fibreux)

## Classification SIMDUT

Classement des produits contrôlés : D2A

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger des réglementations relatives aux produits contrôlés Cette FTSS contient tous les renseignements requis par les réglementations relatives aux produits contrôlés.

## Section 16 - Renseignements divers

### Renseignements divers

Préparé pour :  
Johns Manville  
Insulation Systems  
P. O. Box 5108  
Denver, CO USA 80217-5108

Préparé par :  
Johns Manville Technical Center  
P.O. Box 625005  
Littleton, CO USA 80162-5005

La présente information est donnée de bonne foi et est considérée comme exacte lors de la date d'entrée en vigueur indiquée. Toutefois, aucune garantie, que ce soit explicite ou implicite, n'est accordée. Il revient à l'acheteur, et à lui seul, de vérifier que ses activités soient en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives fédérales, nationales, provinciales, et locales.

Date	N° de FTSS	Raison
08/01/00	1050-1.0000	Nouveau système d'auteur pour la FTSS.
07/19/01	1050-1.0100	Sect. 15, Mise à jour de l'inventaire

12/18/01	1050-2.0000	Mise à jour des Sections 3, 11 et 15 pour reclassification CIRC 2001 de la laine de verre dans le Groupe 3, non classifiable comme cancérigène pour humains.
11/26/03	1050-2.0001	Section 16, changement de division de RID à BID
04/27/04	1050-2.0002	Section 2 ajout de Spider Blowing Wool aux noms commerciaux. Mise à jour de la réglementation. Modifications mineures.
02/22/05	1050-2.0003	Section 1 : correction des appellations commerciales et des étiquettes pour l'identification. Autres révisions mineures.
02/24/05	1050-2.0004	Section 2 : ajout de Résine acrylique thermodurcie.
08/28/07	1050-2.0005	Mise à jour de la réglementation. Autres révisions dans le document.
06/02/08	1050-2.0006	Laine à souffler Spider Blowing Wool modifié à JM Spider(r). SDD mise à jour au format SGH.
12/10/14	1050-2.0007	Mettez à jour les noms commerciaux.

Fin de la feuille 1050